



# Le petit Cosnacquois

Mai 2023





## > LA LETTRE DU MAIRE

Chères Cosnacaises, chers Cosnacais,

**A** l'heure où je vous écris ces lignes, le printemps vient de s'installer.

L'hiver aura été studieux pour la municipalité et aura permis de clore ou relancer des dossiers majeurs :

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), prescrit depuis le 7 avril 2017 a été approuvé par le Conseil Municipal le 17 mars dernier.**

Six années complexes (incluant la « pause sanitaire Covid ») sur un sujet qui ne l'est pas moins. Cette révision générale a nécessité, entre autres :

- Le choix du Bureau d'Études (Territoire+),
- La mise en place d'un groupe de travail d'élus volontaires que je remercie (Mesdames Luciathe, Martin, Valeille, Corblin, Ferland, Coste ; Messieurs Marque, Arnaud, Laffaire, Pestourie, Falzon, Denysiak) sous la Vice-Présidence active de Guillaume Péliissier, Adjoint à l'urbanisme. Ce groupe s'est réuni de nombreuses fois accompagné des services administratifs et techniques de la mairie, bienveillants et professionnels,
- De nombreux débats, de nombreuses actions de concertation,
- Une réunion publique,
- Les avis des Personnes Publiques Associées,
- L'enquête publique menée par le Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Limoges,
- De très nombreux rapports et de nombreuses rencontres...

Nous sommes bien conscients qu'à l'issue de ces travaux nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde. Le cumul des nombreuses demandes pour intérêt personnel (souvent bien argumentées, quelquefois insupportables, parfois même menaçantes sous bien des formes...) ne fait pas l'intérêt général de notre Commune qui seul prime tant au regard de l'État qu'à celui des Élus.

Un regret tout de même sur ce sujet : il est très compliqué aujourd'hui de construire un P.L.U. à cause de « l'empilage » de normes, l'accumulation de textes, de lois, de réformes

réglementaires, de plans... qui s'imposent à nous. Sans parler de tous les services qui doivent être consultés, émettre un avis ou des remarques.

**Le budget 2023 a été voté le 31 mars pré-validant, entre autres (dans l'attente des subventions sollicitées) :**

- Des travaux et entretiens de voirie dont la Route des Ormes (1<sup>re</sup> tranche), le bourg et sa circulation définitive après période test, Ayras, la cour du Centre de loisirs, des reprises partielles dans toute la Commune,
- La dernière tranche de la Route du Saule, du Rond-Point du Saule jusqu'à Malemort, peut-être en deux phases,
- Un entretien « ciblé » des écoles et des bâtiments communaux,
- La poursuite de la rénovation des appartements communaux face à l'église,
- Le lancement de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour envisager la création d'un réseau de chaleur collectif bois sur les bâtiments communaux et un dispositif de chauffage par géothermie pour le groupe scolaire (suivra une étude qui nous permettra de décider si nous pouvons réaliser ces deux projets liés au décret tertiaire et à l'obligation de réduire la consommation d'énergie)...
- Par ailleurs, fidèles à notre engagement, les taux des taxes restent figés depuis 2008 considérant aussi que l'augmentation des bases fixées par l'État est largement suffisante à supporter pour les foyers cosnacais.

**Sont particulièrement à noter aussi deux délibérations prises lors du dernier conseil :**

- La mise en place de la tarification sociale au Restaurant Scolaire (voir article plus loin),
- La demande de protection de l'Église de Cosnac au titre des monuments historiques, avant d'envisager un entretien majeur...

**Enfin quelques informations :**

- Les jeux du parc municipal du château sont ouverts au public (les enfants y restent sous

la responsabilité de leurs parents), le court de tennis extérieur est terminé, l'éclairage du court de tennis couvert a été reconfiguré en LED tout comme l'éclairage du terrain de pétanque, les vestiaires et le club house du stade d'honneur ont été rénovés...

- Suite à de nombreuses interrogations, il est précisé également que lorsqu'un arbre est coupé sur notre Commune, (il est bien sûr vérifié en amont qu'il est bien dans le domaine public !) c'est qu'il est soit malade (ce qui ne se voit pas toujours extérieurement!), soit dangereux ou menaçant. Couper un arbre n'est pas un plaisir. Evidemment à chaque arbre coupé un autre arbre (minimum) est replanté sur notre Commune.

**Par ailleurs :**

- Le Département de la Corrèze interviendra dans les mois qui viennent sur la RD74 de Graulière à Brive pour « réfection des voies » et sur la RD162 de la Croix de Marlophe au Mazan pour « purges granulaires et réfection de voies ».
- L'Agglo organisera dès cet été sur Cosnac la mise à disposition de vélos électriques en location.

Pour conclure, je vous invite aux nombreuses manifestations communales, souvent menées avec talent par l'Espace Municipal de Vie Sociale, ou associatives organisées tout au long de l'été sur Cosnac et espère vous y rencontrer pour des échanges toujours riches, conviviaux et reconnaissants envers les bénévoles qui œuvrent pour animer Cosnac tout au long de l'année.

Dans cette attente, les élus municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter le meilleur été possible.

**Gérard SOLER, Maire de COSNAC,**  
Conseiller Départemental de la Corrèze,  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bassin de Brive

## > CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023

### > FINANCES

#### • Aménagement d'espaces publics – demande de subvention DETR

La dernière tranche des travaux de la réfection d'un tronçon de la voie communale n°3 « Route du saule » devrait débuter au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2023, et le montant de cette opération a été estimé à 152 326,78 €. Pour en effectuer la réalisation, il convient de solliciter une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 52 500 €.

> Votée à l'unanimité

#### • Programme « Ecoles numériques » – demande de subvention DETR

Depuis 2010 la commune de Cosnac est inscrite dans les différents programmes « écoles numériques » afin de doter les écoles élémentaire et maternelle d'un socle numérique. A ce jour l'ensemble des classes de l'école élémentaire est équipé de tableaux blancs interactifs (TBI), de vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et d'ordinateurs portables dédiés aux VPI. Certains matériels de l'école élémentaire, utilisés quotidiennement, nécessitent d'être renouvelés. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement complet de 3 anciens VPI et de déposer un dossier dans le cadre du programme « Ecoles Numériques » au titre de l'année 2023. Cette opération a été estimée à 10 149,75 €. Il convient donc de solliciter une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 50%, soit 5 074,88 €.

> Votée à l'unanimité

#### • Voirie route du Saule – sollicitation du Fonds de Soutien Territorial de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Ces travaux ont été exposés dans la 1<sup>re</sup> délibération, et il convient de solliciter le Fonds de

Soutien Territorial (FST) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à hauteur de 30 000 €

> Votée à l'unanimité

#### • Espace municipal Adrien Teyssandier : tarifs séjour vacances de Pâques 2023.

Durant les vacances de Pâques est prévu un séjour au Puy de Fou pour les jeunes de 8 à 14 ans, il convient d'en fixer le tarif. Il est rappelé que les enfants scolarisés à Cosnac, l'ensemble des enfants du personnel communal, et les enfants domiciliés sur la commune de La Chapelle-aux-Brocs (via une convention) bénéficient du tarif cosnacais en fonction de leur quotient familial. Les petits-enfants résidant hors de la commune dont les grands-parents sont cosnacais bénéficient également du tarif cosnacais calculé sur le quotient familial de leurs parents.

> Votée à l'unanimité

#### • Tarifs communaux.

Les tarifs liés au funéraire ont été fixés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et n'ont pas connu d'évolution depuis cette date. Il convient donc de les réajuster.

- Concessions dans le cimetière : 2.50 m x 1.25 m : 370 € pour une durée de 50 ans et 280 € pour 30 ans.

- Cases du columbarium : 850 € pour une durée de 50 ans et 650 € pour 30 ans.

- Cavernes dans le jardin du souvenir : 1 200 € pour une durée de 50 ans et 850 € pour 30 ans.

- Occupation d'une case au caveau provisoire du cimetière : 1<sup>er</sup> mois gratuit et au-delà 30 € par mois.

A ce jour, aucune redevance était prévue dans le cadre de « la dispersion des cendres ». La commune tient un registre des personnes dont les cendres ont été dispersées et doit faire graver leurs noms sur la stèle. Ce coût étant non

négligeable, il est proposé d'instaurer une redevance fixée à 100 €.

> Votée à l'unanimité

#### • Avenant n° 1 au contrat de prêt n° 8274572 consenti auprès de la Caisse d'Épargne.

Suite au prêt de 650 000 € sur 20 ans destiné à financer la construction de la cantine scolaire, la commune a sollicité la Caisse d'Épargne pour une révision à la baisse de la marge de ce prêt. Cette dernière a proposé de nouvelles conditions financières dans le cadre d'un avenant en date du 31 janvier 2023. Il convient donc de les approuver.

> Adoptée à l'unanimité

### > ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### • Recrutement d'emplois saisonniers.

Pour la période estivale 2023, il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques, administratifs et entretien. Pour répondre aux besoins de l'Espace Municipal Adrien Teyssandier et plus particulièrement de l'accueil de loisirs, il est nécessaire d'anticiper le recours à des agents pour accroissement saisonnier d'activité durant les vacances de Pâques, d'été, de Toussaint et de Noël 2023.

> Votée à l'unanimité

#### • Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal.

Les époux ROUILLANT souhaitent rétrocéder à la commune leur concession funéraire « Caverne » acquise en 2016 et vide de toute sépulture contre le remboursement de la somme de 536,66 €.

> Votée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

### > ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### • Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Après rappel de ce qu'est un PLU et des différentes étapes pour son élaboration, la parole a été donnée à Mme Mirassou (Bureau d'études...) pour la présentation des documents. Cette dernière a précisé que suite au rapport du commissaire enquêteur, il est possible de faire quelques retouches uniquement sur des points qui ont fait l'objet d'une réclamation. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ne peut faire l'objet de modifications qu'à la marge. Monsieur le Maire a précisé que la commune a suivi au mieux le rapport du Com-

missaire enquêteur. Mme MIRASSOU a détaillé point par point toutes les remarques qui ont été faites et en a apporté les explications et exposé les différentes modifications.

> Votée à la majorité, 1 abstention.

#### • Institution du droit de préemption urbain.

Le Code de l'Urbanisme permet aux communes disposant d'un PLU approuvé d'instaurer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines (U) ou d'urbanisation (AU). Ce droit a pour objet de permettre la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement urbain.

> Votée à l'unanimité

#### • Soumission des travaux d'édification de clôture à déclaration préalable.

L'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'édification des clôtures sur le territoire de la commune.

Cette instauration de l'obligation de déclaration préalable permettrait d'assurer le respect des règles fixées par le PLU et éviterait la multiplication de projets non conformes et de procédures d'infraction aux règles du PLU.

> Votée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

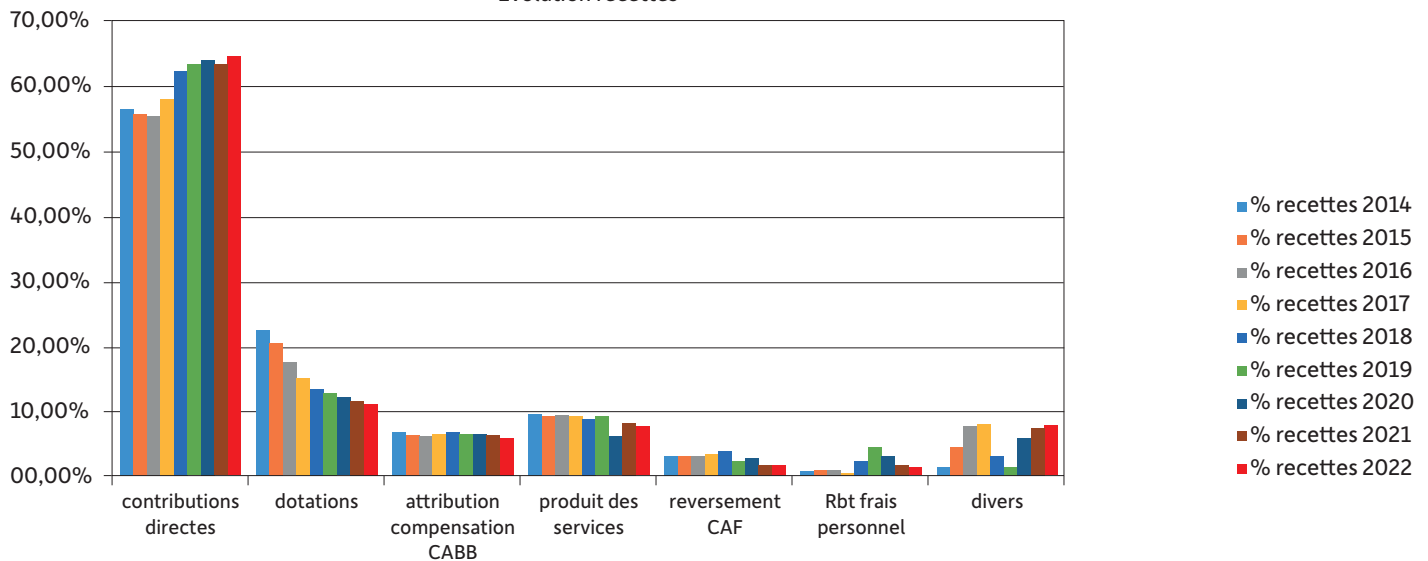
## > FINANCES DE LA COMMUNE

### > COMPTE ADMINISTRATIF 2022

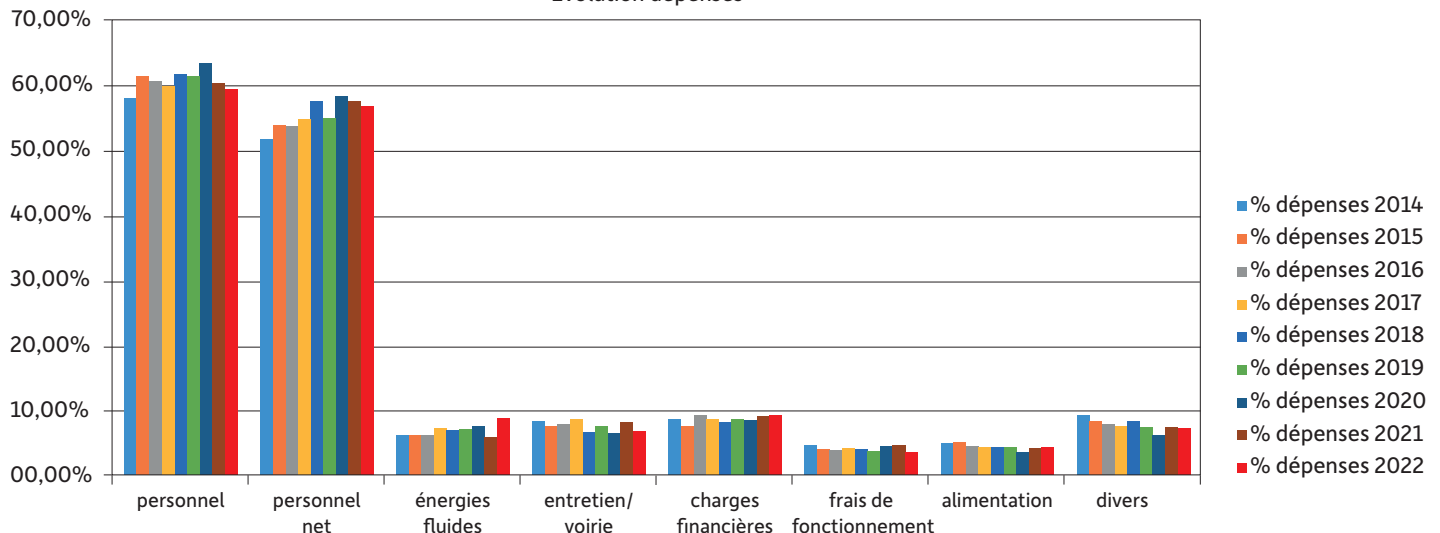
Le compte administratif 2022 fait apparaître un solde positif de 459 130,83 € en fonctionnement et un déficit de 141 661,46 € en investissements qui sont reportés sur le budget primitif 2023.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	121 526,81 €	-	204 587,44 €	-	326 114,25 €
Opérations de l'exercice	2 075 120,18 €	2 412 724,20 €	540 581,24 €	511 813,10 €	2 615 701,42 €	2 924 537,30 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 075 120,18 €</b>	<b>2 534 251,01 €</b>	<b>540 581,24 €</b>	<b>716 400,54 €</b>	<b>2 615 701,42 €</b>	<b>3 250 651,55 €</b>
Résultats de clôture	-	459 130,83 €	-	175 819,30 €	-	634 950,13 €
Restes à réaliser	-	-	564 181,73 €	246 700,97 €	564 181,73 €	246 700,97 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>2 075 120,18 €</b>	<b>2 534 251,01 €</b>	<b>1 104 762,97 €</b>	<b>963 101,51 €</b>	<b>3 179 883,15 €</b>	<b>3 497 352,52 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>459 130,83 €</b>	<b>141 661,46 €</b>			<b>317 469,37 €</b>

Évolution recettes



Évolution dépenses



## > FINANCES DE LA COMMUNE (SUITE)

### LES TAXES COMMUNALES 2022

L'évolution des taxes pour ces dernières années est la suivante

Le produit de la fiscalité a augmenté de 23,61 % entre 2014 et 2022.

Les taux d'imposition votés par la commune sont identiques depuis 2014 à savoir TFB (taxe foncière bâti) 44,53 %, TFNB (taxe foncière non bâti) 81% et TH (taxe habitation) 10,85%.

Ce qui a changé, ce sont les bases d'imposition données par l'État qui ont évolué, expliquant la hausse entre 2014 et 2022.

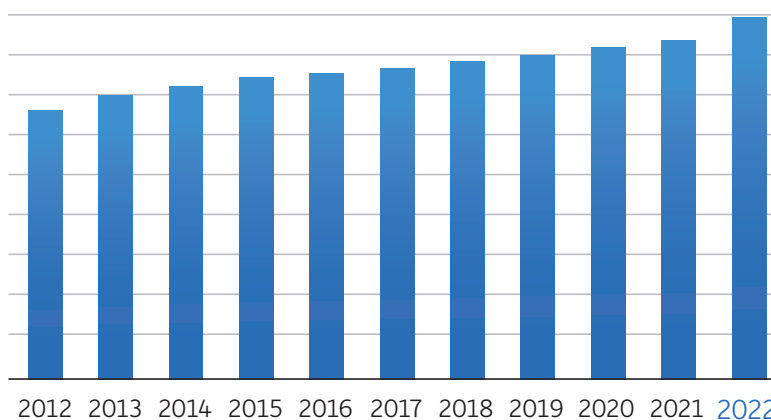
### LE BUDGET 2022

Le budget prévisionnel 2023 est de 3 646 547,73 € pour un montant de 3 486 686,75 € en 2022 (voir tableau ci-dessous).

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	2 508 846,00 €	2 408 846,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
Résultat reporté	-	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 508 846,00 €</b>	<b>2 508 846,00 €</b>
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	573 520,00 €	715 181,46 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	564 181,73 €	246 700,97 €
Résultat reporté	-	175 819,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 137 701,73 €</b>	<b>1 137 701,73 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 646 547,73 €</b>	<b>3 646 547,73 €</b>

1 800 000,00  
1 600 000,00  
1 400 000,00  
1 200 000,00  
1 000 000,00  
800 000,00  
600 000,00  
400 000,00  
200 000,00

### ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA FISCALITÉ



Principales dépenses d'investissements retenues sur le budget 2023 :

- La route du Saule pour un montant de 180 000 € TTC

- Les travaux du bourg pour 30 000 €
- La route des Ormes pour 10 000 €
- Ayras pour 20 000 €
- La cour du centre de loisirs pour 4 000 €

### L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au cours de l'année 2022, aucun prêt n'a été contracté.

Cette année les charges d'emprunt ont été de 168 705,93 € pour le capital et 28 269,64 € pour les intérêts.

### LA CHARGE PAR HABITANT

Sur la dette totale : le capital restant dû au 31/12/2022 est de 1 290 298,05 € pour 3 053 habitants (dernier chiffre INSEE reconnu par l'État pour le compte administratif) soit 422,63 €/hab

Sur les remboursements d'emprunts (capital et intérêts) de l'année 2022 : 64,51 €/h.

> Votée à l'unanimité

**Corinne FERLAND**

Adjointe déléguée aux finances

## > CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS

### > FINANCES

#### • Tarifs restaurant scolaire – Mise en place de la tarification sociale.

Le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1€ dans le cadre du plan pauvreté, et ce, afin de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants scolarisés en classes maternelle ou élémentaire. Pour pouvoir adhérer à ce dispositif, il faut que les conditions fixées par l'État soient réunies, ce qui est le cas pour notre commune.

Il est proposé une tarification sociale à trois tranches en fonction du quotient familial. (Sans justification de revenus, le repas sera facturé au prix maximum, soit 2,90 €).

Cette nouvelle tarification concernera les enfants scolarisés à Cosnac, résidant ou non dans la commune et ce **uniquement lors du temps scolaire**. Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 et sera automatiquement arrêtée dès lors que l'État stoppera son aide.

> Votée à l'unanimité

#### • Création d'un réseau chaleur collectif bois – Assistance à maîtrise d'ouvrage demande de subvention à l'ADEME.

Dans le cadre du décret tertiaire, la commune se voit dans l'obligation de réduire sa consommation d'énergie de 40% d'ici 2030, de 50% d'ici 2040 et de 60% d'ici 2050. Suite à la réalisation d'une étude préalable en 2022, la commune envisage la mise en place d'un réseau de chaleur et la création d'une chaufferie à plaquettes de bois pour couvrir les besoins

## > CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS (SUITE)

de chauffage et la production d'eau chaude de différents bâtiments communaux. Pour nous accompagner dans les différentes phases de la mise en œuvre de ce projet, il convient de passer par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage estimée à 7 475 € et donc de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

> Votée à l'unanimité

### • Restauration du groupe scolaire – Demande de subvention à l'ADEME.

La commune a engagé un travail d'études pour la restauration complète du groupe scolaire, mais dans le même temps, suite au décret tertiaire, elle se doit de réduire ses consommations énergétiques de 40% d'ici 2030, de 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050. Suite à la réalisation d'une étude d'opportunité de géothermie, la commune envisage la mise en place d'une installation de géothermie pour couvrir les besoins énergétiques en chauffage du groupe scolaire. Afin de mettre en œuvre ce projet, il convient de passer par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage estimée à 7 475 € et de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

> Votée à l'unanimité

### • Adhésion 2023 au CAUE de la Corrèze (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

Le CAUE intervient auprès des collectivités pour les conseiller en matière de conservation et de mise en valeur de leur patrimoine. Pour pouvoir bénéficier de ses services, la commune doit s'acquitter du montant de l'adhésion fixé à 700 €.

> Votée à l'unanimité

### • Participation fiscalisée à la Fédération départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze.

Le montant de la participation due à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze pour l'année 2023 s'élève à 6 754,12 €.

> Votée à l'unanimité

## > ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

### • Approbation de la contractualisation départementale 2023-2025.

Le département a fait le choix de mettre en place des contractualisations sur 3 ans afin d'apporter aux collectivités une meilleure lisibilité des aides départementales, une sécurisation des financements sur cette période et permettre ainsi aux collectivités de mieux adapter leurs projets à la conjoncture économique.

> Votée à l'unanimité

### • Encadrement de l'installation de passerelles(s) de télé-relève sur les bâtiments et immeubles de la commune.

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a confié à SUEZ la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. SUEZ s'appuiera sur sa filiale DOLCE Ô SERVICE pour ce déploiement. Pour ce faire des passerelles reliées par des câbles à des antennes réceptrices doivent être installées en hauteur. Un projet de convention a été établi pour l'installation d'une passerelle et son antenne sur des bâtiments de la commune, et DOLCE Ô SERVICE versera une com-

pensation financière de 600 € pour chaque site et selon évolution des besoins, et une autre compensation financière de 50 € par an et par nouveau site.

> Votée à l'unanimité

### • Adhésion au groupement de commandes de viandes fraîches (volaille/porc) coordonné par le lycée Georges Cabanis de Brive-la-Gaillarde.

Un groupement de commandes pour « fournitures de viande fraîche porcine et volailles » s'est constitué du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024 entre des établissements publics locaux d'enseignement (20 collèges et 7 lycées) ainsi que l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles Pisani de Tulle Naves Cornil. Au regard de ses propres besoins, la commune de Cosnac a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

> Votée à la majorité – 2 abstentions.

### • Demande de protection de l'église de Cosnac au titre des Monuments Historiques.

Devant la dégradation de l'église de Cosnac, un travail de recherches a été mené en lien avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin de savoir si l'église bénéficiait de la protection au titre des monuments historiques. Il s'avère que l'église paroissiale de Cosnac n'en bénéficie pas. Il convient donc de la demander.

> Votée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie : [www.cosnac.fr](http://www.cosnac.fr) et les délibérations sont consultables en mairie.

## > LE DISPOSITIF « CANTINE À 1 € DÉSORMAIS » AU MENU

Dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, la commune de COSNAC a souhaité soutenir les familles les plus modestes en proposant une modification tarifaire pour le repas au restaurant scolaire.

En effet, grâce au fond de l'État pour la tarification sociale des repas à la cantine et après décision du conseil municipal en date du 31 mars 2023, la commune de COSNAC va adhérer au dispositif Cantine à 1 €.

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, les tarifs du restaurant scolaire sont répartis en 3 tranches basées sur le quotient familial.

Quotient familial	0 > 499	500 > 1000	+1001
Tarif	0.50 €	1€	2.90 €

Les repas concernés sont ceux des élèves des écoles du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et élé-

mentaire) qu'ils résident ou non dans la commune et uniquement lors du temps scolaire.

**N.B :** Cette tarification s'appliquera tant que l'État maintiendra son dispositif d'aide aux communes et n'aura pas d'impact sur la qualité des produits proposés aux enfants.

## > ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

Habituellement, c'est à l'occasion des vœux du maire que la municipalité accueille les nouveaux arrivants. Ce n'était pas très pratique parce que noyés dans la foule des acteurs économiques on ne pouvait pas vraiment faire connaissance avec eux.

De plus, en raison du COVID, les nouveaux habitants n'avaient pu être invités depuis plus de trois ans. Pour cette raison, le 4 mars, Gérard SOLER, maire de Cosnac, accompagné des élus municipaux a accueilli les nouveaux habitants de la commune et salué avec reconnaissance les bénévoles qui œuvrent à l'espace municipal de vie sociale.

Après avoir retracé l'histoire de Cosnac, listé ses offres, ses vingt deux associations, ses manifestations phares qui en font plus

«une commune vivante, résidentielle et semi-rurale qu'une commune dortoir », il a précisé également qu'elle est, en nombre d'habitants (3108), la dixième commune du département de la Corrèze sur 280.

Le verre de l'amitié accompagné des brioches confectionnées par le boulanger Cosnacais a été offert par la municipalité et a permis de poursuivre les différents échanges.



## > CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Action Jeunesse Citoyenne

**Le CCAS se mobilise en faveur des jeunes cosnacais.**

Le projet «Action Jeunesse Citoyenne» est le fruit d'un travail partenarial entre la conseillère mission locale et la responsable de l'Espace municipal de Vie Sociale.

#### Public visé :

jeunes cosnacais de 16 à 25 ans

#### Objectifs de l'action :

- Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par le biais d'aides financières allouées par le CCAS pour le passage du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions

d'Animateur) et des permis AM et B

- Développer l'esprit d'initiatives et la participation citoyenne des jeunes en les impliquant sur les projets de la commune.

Pour tous renseignements complémentaires contactez Céline DELBOS au 05 55 92 82 97

### BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

	Coût	Région	Conseil départemental	CAF	CCAS <sup>(1)</sup>	Reste à charge pour le jeune
Formation générale	340 €	200 €	-	-	100 €	40 €
Formation approfondissement	300 €	-	-	100 €	100 €	100 €

### PERMIS (catégorie B)

	Coût	Région	Conseil départemental	CAF	CCAS <sup>(2)</sup>	Reste à charge pour le jeune
Tranche 1 Revenu par part fiscale < 9700	1500 €	1200 €	500 € (jeune en projet d'insertion)	-	À déterminer	À déterminer
Tranche 2 Revenu par part fiscale 9701-12000	1500 €	800 €				
Tranche 3 Revenu par part fiscale 12001-15000	1500 €	400 €				

### PERMIS AM

(Permis cyclomoteur)

	Coût	Région	Conseil départemental	CAF	CCAS <sup>(2)</sup>	Reste à charge pour le jeune
Jeunes en alternance	250 €*	-	200 €	-	-	50 €
Autres jeunes	250 €*	-	-	-	150 €	100 €

\* Permis AM : Rajouter à ce montant le coût d'achat d'un casque, et de gants, soit un montant d'environ 150 €.

(1) BAFA : Formation générale - le jeune s'engage à effectuer son stage pratique (14 jours) au sein de l'accueil de loisirs de Cosnac. Formation approfondissement - le jeune s'engage à travailler durant un nombre d'heures déterminé sur l'accueil de loisirs.

(2) Permis B et AM : Le jeune bénéficiant d'une aide du CCAS s'engage à travailler durant un nombre d'heures déterminé sur différents services ou différentes actions sur la commune.

## > ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER : CENTRE DE LOISIRS



Animation carnaval

### > SECTEUR ADOS

Les jeunes de 12 à 15 ans ont commencé l'année 2023 par l'animation Carnaval et ses vélos fleuris. Les enfants ont participé à l'élection du plus beau déguisement ainsi que du plus beau vélo fleuri qu'ils ont pu décorer sur place. Ils ont pu se faire maquiller par les élèves de l'école d'esthétique de Brive.

Au mois d'Avril, 2 ados ont participé à la 4<sup>e</sup> édition "Ensemble nettoignons la commune".

Le dimanche 4 Juin, ils vont organiser leur premier vide dressing à la salle polyvalente et pour finir l'année scolaire, ils seront présents le samedi 1<sup>er</sup> Juillet pour une vente de gâteaux lors de la fête de l'Espace de Vie Sociale et des Associations.

Grâce à l'argent qu'ils ont récolté lors de leurs différentes manifestations, les jeunes vont pouvoir se financer une sortie tous ensemble cet été.

Le secteur ados recrute toute l'année et encore plus en cette période. Si tu as 12 ans et plus, que tu es motivé, pleins d'idées, viens rejoindre le groupe seul ou avec des copains.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Julie, référente ados, par mail à : [centreteyssandier@commune-cosnac.fr](mailto:centreteyssandier@commune-cosnac.fr)

### > SECTEUR ALSH

Dans le cadre du projet d'animation des vacances d'avril, le centre de loisirs de Cosnac a proposé à 20 enfants de 8 à 14 ans de partir au Puy Du Fou, trois jours et deux nuits.

Dès leur arrivée, ils ont très vite pu profiter des spectacles et sont rentrés dans le thème grâce aux « chevaliers de la table ronde » et « les vikings ». Cinq autres spectacles ont suivi avant de manger dans un restaurant du parc et assister au spectacle nocturne « Les Noces de feu ». A la fin de cette première journée, les enfants ont repris le bus en direction de l'hôtel Kyriad à Cholet où ils ont pu passer la nuit chargée d'émotions et reprendre des forces pour la deuxième journée. Après un bon petit déjeuner, les enfants sont revenus dans le parc pour de nouvelles aventures.

Malgré le soleil voilé, les enfants ont été éblouis et émerveillés par tous ces spectacles. Ils sont rentrés chez eux, avec des souvenirs plein la tête, et après le passage à la boutique de souvenirs ont rapporté des cadeaux pour papa, maman, frères et sœurs...et pour eux



Les enfants au Puy du Fou

## > ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER : VIE SOCIALE

### > SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA CHASSE AUX ŒUFS

C'est dans l'écrin de verdure qu'est « le parc municipal du château », niché au cœur du bourg que la première chasse aux œufs a été lancée par l'Espace municipal de Vie Sociale.

Dans le parc, décoré pour l'occasion, les familles venues en nombre (plus de 300 personnes) ont profité de l'animation pascale, de jeux en bois, d'un atelier maquillage et de l'ouverture exceptionnelle des structures municipales de jeux.





## > ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER : VIE SOCIALE (SUITE)

### > ECO-ÉCOLE

#### Un projet fédérateur

En partenariat avec la municipalité et les écoles de Cosnac dans le cadre du projet «éco-école», une équipe de neuf bénévoles de l'Espace municipal de Vie Sociale a intégré le projet.

Afin de créer des zones ombragées dans la cour, les bénévoles en collaboration avec les enfants, l'équipe enseignante et les agents du service technique ont créé deux cabanes en osier vivant.

Pour remercier les agents du service technique et les bénévoles, les enfants de l'école élémentaire ont confectionné de belles cartes de remerciement.

Au fil des mois de nouveaux projets d'aménagement verront le jour.



Construction des cabanes par les bénévoles

Cartes de remerciement

### > LIVRES EN FÊTE

#### 1<sup>er</sup> salon du livre jeunesse à COSNAC

##### Le salon en quelques mots :

L'idée de créer ce salon du livre pour enfants est née d'une volonté de promouvoir la lecture auprès du Jeune Public et des Pré-Ados (3 – 12 ans) en valorisant à la fois les auteurs et autrices locaux (Nouvelle Aquitaine) mais aussi la bibliothèque de la commune.

Ce salon 2023 créé à l'initiative de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque est une première. Il est financé et soutenu par la municipalité.

##### Le public visé :

Enfants (maternelle et élémentaire) et pré-ados : de 3 à 12 ans.

**Date : le samedi 2 septembre 2023 de 10h00 à 18h00, lors de la fête de Cosnac.**

Le choix de la date s'est porté sur le 2 septembre afin de bénéficier de la communication d'un événement identitaire de la commune, ancré sur le territoire : la fête votive. Celle-ci a lieu les 2 et 3 septembre 2023.

##### Lieu du salon :

Ce salon aura lieu dans le centre bourg de Cosnac et occupera plusieurs espaces municipaux :

- **La salle Louis Jovet** : lieu d'accueil des auteurs et autrices/ lieu d'exposition
- **La bibliothèque** : lieu d'animations et d'activités créatives autour du livre

• **La cour du centre de loisirs** : (attendant aux deux espaces cités ci-dessus) : lieu d'échange et de restauration.

(le secteur Ados tiendra un stand de vente de boissons et gourmandises).



Les enfants au Puy du Fou

## > ÉGLISE PAROISSIALE DE COSNAC

Le château de Cosnac est un bâtiment qui représente et rappelle l'histoire de la commune de Cosnac. À un moment de sa vie, il a failli disparaître à jamais. Il a été restauré, et à ce jour il est occupé par des logements locatifs.

Tous les Cosnacois ne le savent pas, mais ce château est inscrit au titre des monuments historiques.

Lors d'un travail de recherches sur l'Église paroissiale, il est apparu que l'Église pourtant accolée au château et indissociable de la famille de Cosnac, n'était pas répertoriée dans cette liste des monuments historiques. Il en est notamment ressorti que la commune avait envisagé à une époque de demander la protection de l'Église mais la procédure n'est pas allée jusqu'à son terme. C'est pourquoi, la municipalité a souhaité effectuer des démarches pour demander la protection de l'Église de Cosnac. Une délibération en date du 31 mars a été prise en ce sens.

riée dans cette liste des monuments historiques. Il en est notamment ressorti que la commune avait envisagé à une époque de demander la protection de l'Église mais la procédure n'est pas allée jusqu'à son terme. C'est pourquoi, la municipalité a souhaité effectuer des démarches pour demander la protection de l'Église de Cosnac. Une délibération en date du 31 mars a été prise en ce sens.

Cette protection pourrait permettre à la commune d'obtenir des subventions pour envisager dans l'avenir certains travaux qui

deviennent nécessaires. Les élus ne souhaitent pas laisser se détériorer encore plus l'église qui date du XII<sup>e</sup> siècle. Il suffit désormais d'attendre la réponse de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). En espérant que la réponse soit positive.

**Karine MARTIN**  
Première Adjointe

## > INAUGURATION DES RÉALISATIONS ASSOCIATIVES ET DU PARC DE JEUX

Mardi 18 avril à 18 heures, Monsieur le Maire et le conseil municipal ainsi que tous les acteurs ayant participé aux diverses réalisations d'améliorations d'infrastructures associatives, et des jeux dans le parc communal du château s'étaient donné rendez-vous pour marquer la fin des travaux et l'ouverture au public.

L'entreprise Eurovia, Ste PRO Urba Sud, Auvergne Sport, et EP ingénierie le bureau d'étude et maître d'œuvre en la personne de Monsieur Éric Peyrard étaient présents pour faire découvrir :

### LE PARC DES GRANDS

Qui peut contenir jusqu'à 18 enfants. Toboggan avec pyramide à cordes, premier jeu commercialisé en France qui associe la grimpe, l'escalade, l'évolution à 4m de hauteur et 2m de glisse dans un tube inox. Ce jeu est ouvert aux enfants à partir de 3 ans sous la responsabilité des parents. Le

sol amortissant est composé d'une couche de cailloux ronds (lavés, roulés) d'une épaisseur de 50 cm, ce matériau étant naturel et conforme à la réglementation.

### LE PARC DES TOUS PETITS

Deux balançoires individuelles et une collective appelée « nid d'aigle » limitée à 4 enfants sous la responsabilité d'adultes bien évidemment. Un sol amortissant d'une conception différente, avec un lit de matériau drainant, une couche souple de 4 centimètres en plastique recyclé et un gazon synthétique sablé en silice. Le côté plus cocooning avec la petite maison qui rappelle la cabane dont on a tous rêvé un jour, les couleurs douces intégrées au sous-bois, l'espace est clôturé et la divagation d'animaux non autorisée.

Tous ces aspects développés par M. Peyrard sont conformes à une volonté politique marquée vers le respect environnemental avec des matériaux de construction durable.



### À NOTER

**La municipalité informe que divers affichages, à l'entrée du parc et à proximité des jeux, ont été installés pour informer le public qu'il existe une réglementation et que chacun est prié de la respecter dans l'intérêt de tous.**

Nous remercions très fortement le travail des agents du service technique de la commune, pour l'excellent travail de végétalisation et d'intégration de ces ouvrages dans ce cadre bucolique qu'est le parc communal du château.

L'assemblée s'est rendue ensuite sur le site du tennis et de la pétanque afin de constater les travaux d'amélioration des infrastructures décrits précédemment.

Merci à tous.

**André LAFFAIRE**

*Adjoint chargé des infrastructures.*



## > PROGRAMME ÉCO-ÉCOLE

Pour la deuxième année, le groupe scolaire de Cosnac est engagé dans le programme éco-école. Les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire mènent de nombreuses actions pour l'environnement aux côtés de différents partenaires de la commune, services techniques communaux, centre de loisirs, résidents de l'EHPAD, bénévoles.

Les activités de la première année ont permis d'obtenir le label éco-école bronze : zones de permaculture, semis et plants de fleurs, légumes et arbres fruitiers, fabrication d'un hôtel à insectes, grainothèque, mise en place d'un composteur, ...

Pour la seconde année du projet, 6 éco-délégués ont été élus dans les classes de

CM1 et CM2 et sont les porte-paroles de l'ensemble des élèves lors des réunions de suivi avec les partenaires. Des animations sur le maraîchage sur sol vivant et le tri des déchets ont eu lieu. La maternelle s'est de nouveau engagée dans le dispositif « écoles fleuries ». Lors des sorties scolaires, des pique-niques zéro déchets sont de mise !

Des bénévoles sont venus construire des cabanes en osier afin d'ombrager les créations, et les élèves ont semé des fleurs pour embellir la cour, et des légumes afin de réagrémenter le potager. Des élevages d'insectes sont prévus pour le printemps.

**Marine MAGNAVAL**

*Directrice de l'école élémentaire*



Hôtel à insectes

## > UN ARBRE SUPPRIMÉ, UN ARBRE REPLANTÉ

Tout au long de l'année, les services techniques de la commune de Cosnac assurent la surveillance du patrimoine arboré. L'abatage d'un arbre reste une mesure prise en dernier ressort mais peut s'avérer nécessaire notamment lorsqu'il représente un danger.

Pour chaque arbre abattu, un jeune arbre est replanté.

L'arbre est un outil de lutte contre le changement climatique puisqu'il permet à la fois d'atténuer l'impact du volume d'émission de gaz à effet de serre, mais aussi de réduire l'effet d'îlot de chaleur. Ainsi, dans la cour de récréation de l'école élémentaire, 6 mûriers platanes ont récemment été plantés par les services municipaux avec l'aide des élèves de la classe de CM1. Un moment d'échanges et une belle initiative pédagogique pour

sensibiliser les acteurs de demain à la protection de l'environnement. Des arbres ont également été plantés dans le parc commu-



nal, sur la place du Pouget et devant la mairie avec cette volonté de créer des îlots de fraîcheur dans le bourg.



Plantation dans le parc du château

## > LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les membres de la commission 2, en charge des associations de Cosnac, remercient les membres des bureaux des différentes associations pour avoir transmis les documents de demande de subventions et le contrat d'engagement républicain. Même s'il reste encore quelques réglages à peaufiner, les documents étaient correctement remplis.

La commission 2 a pu ainsi appliquer la nouvelle formule de calcul et proposer à monsieur le maire les résultats obtenus pour l'attribution des subventions aux associations sportives, culturelles et celles non déclarées à Cosnac.

A ce jour le budget ayant été voté, nous connaissons le montant des subventions de chaque association qui en a eu connaissance.

Le budget de la commission 2 totalise la somme de 46 184 € dédiée aux subventions, aux prévisions de travaux, à la fête votive. La part des subventions pour les associations cosnacaises s'élève à 10 269 €.

### Le point des réalisations depuis janvier 2023

Dans la continuité des économies d'énergie, les lampes du terrain de pétanque ont été remplacées par des projecteurs LEDS offrant ainsi un éclairage de 100 lux moyen permettant des compétitions régionales.

Même renouvellement dans le tennis couvert, avec des contraintes d'éclairage bien supérieures. La technique retenue et

imposée par la fédération de tennis représente 500 Lux pour les entraînements et 700 lux en compétition.

La peinture du terrain de tennis extérieur est achevée ; les filets installés prêts à accueillir les futurs matches.

Les membres de la commission 2 réunis fin avril, ont envisagé des solutions concernant le système de fermeture du court extérieur et l'organisation des réservations du terrain par les licenciés du club. Pour les non licenciés une réunion, regroupant un représentant du club de tennis, de la municipalité et le responsable régional de la FFT permettra de trouver une solution facilement applicable.

Le bloc sanitaire du club de tennis est en cours de travaux pour la mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Les vasistas et fenêtres des vestiaires du foot initialement en simple vitrage ont été



remplacés par des huisseries double vitrage, les peintures et carrelage terminés, quelques finitions à faire subsistent.

Nous déplorons l'état du terrain d'honneur, qui par suite d'un usage intensif associé à une faible pluviométrie d'arrière-saison et l'interdiction d'arroser s'est dégradé pendant l'hiver. Nous avons décidé un regazonnement de printemps, période la plus favorable avant les grosses chaleurs. Ces travaux nécessitent une période minimum de 4 semaines de non-utilisation afin de faciliter l'enracinement du gazon semé. Nous sommes très conscients que cette situation occasionne une gêne dans le déroulement des matches mais il fallait faire un choix. L'autre option était de continuer à utiliser le terrain jusqu'à une dégradation extrême rendant impossible sa remise en état compte tenu des conditions climatiques et du calendrier foot extrêmement serré.

Les arbres jouxtant les vestiaires du stade d'honneur ont été abattus et seront remplacés par un filet pare ballons. Cette opération préservera l'état du nouveau revêtement du terrain de tennis.

Une partie de ces travaux a été cofinancée par les Fonds Européens, la région Nouvelle Aquitaine, l'agglomération, la FFT. L'ancien terrain de tennis est dorénavant utilisable en parking pour les membres des clubs de tennis et de foot. Pour faciliter l'accès depuis le parking

## > LA VIE DES ASSOCIATIONS (SUITE)

vers les installations du club de foot un chemin a été ouvert à l'initiative des services techniques.

**Michel FALZON**

*Adjoint en charge des associations*

**André LAFFAIRE**

*Adjoint en charge des infrastructures.*

**Le 1<sup>er</sup> juillet après- midi, l'Espace de Vie Sociale organise au city stade une présentation de ses activités. A cette occasion, une présence des associations Cosnacaises qui l'ont bien voulu, et on les en remercie, avec démonstrations permettra aux Cosnacaises et Cosnacais ou personnes d'autres communes limitrophes de s'informer sur l'activité de chaque association.**

## > JOURNÉE DE CITOYENNETÉ

Le dimanche 23 avril a eu lieu la journée de citoyenneté. Malgré un temps incertain, cette matinée organisée par la commune en partenariat avec le Conseil Départemental de la Corrèze a réuni une quarantaine de personnes toutes générations confondues. Même si la collecte a été un peu moins fructueuse que les années antérieures, on ne peut que constater que certaines personnes prennent encore la nature pour une poubelle. Les enfants de l'école élémentaire, sensibilisés aux gestes éco-responsables ont réalisé des dessins, qui ont été exposés lors de cette matinée.



**MERCI à tous les bénévoles qui œuvrent pour rendre notre commune propre et accueillante.**

## > CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS SUR COSNAC

- > **17 et 18 juin** : Tournoi de foot Jean Daydé
- > **24 juin** : Marché des Producteurs de Pays et feu de la Saint Jean (Place du Pouget)
- > **24 juin** : Portes ouvertes du Jeclat **14h-18h**
- > **1<sup>er</sup> juillet** : Présentation des activités du Centre Municipal Adrien Teyssandier et des associations (à partir de 14 h au City Stade)
- > **2 septembre** : Salon du livre jeunesse Salle Louis Juvet **10h-18h**
- > **2 et 3 septembre** : Fête votive et vide grenier le dimanche 3

## > COSNAC JECLAT



**Le bilan de la saison 2022 2023 du JECLAT s'avère positif.**

**Plusieurs sujets de satisfaction**

- Le nombre d'adhérents a augmenté passant de 127 à 161 licenciés tout public confondu
- Nous retrouvons définitivement un fonctionnement d'avant COVID

- Le professionnalisme de nos éducateurs (trois en gymnastique et un pour le judo)
- L'assiduité de nos adhérents : la fréquentation par cours se situant entre 20 et 30 personnes
- La convivialité qui constitue le ciment de notre association
- Le bénévolat de l'équipe d'encadrement toujours à l'écoute pour une amélioration constante de la qualité du service

Le JECLAT organisera une porte ouverte le 24 juin de 14h à 18h pour les différentes spécialités sportives.

Le 1<sup>er</sup> juillet après-midi l'Espace de Vie Sociale organisera une présentation de ses activités au city stade. Les associations cos-

nacaises ayant répondu à l'invitation seront représentées. Des démonstrations permettront aux cosnacais(e)s ou personnes venues d'autres communes limitrophes de s'informer sur l'activité de chaque association. Le but de cette rencontre est de favoriser les adhésions. Bien entendu le JECLAT sera représenté pour répondre à vos questions.

PS : Félicitations au combattant Walid Khader qui a terminé 1<sup>er</sup> dans sa catégorie au tournoi d'Objat, à Clarisse Delpech avec sa seconde place, Sophie Geneletti, Raphaël Ferron, Sacha Fonteneau, Louis Jues. Tous quatre sur la troisième marche du podium.

**Michel FALZON**

*Président du JECLAT*

## > SOCIÉTÉ COMMUNALE DES CHASSEURS DE COSNAC

Le 15 avril, 112 convives ont apprécié le sanglier cuit au four à pain et le menu complet concocté par l'équipe de la société. Une tombola riche de près de 40 lots de valeurs non négligeables et parfois burlesques a animé un moment : une bonne soirée festive !

La veille, 16 de nos sociétaires ont suivi une session de formation sécurité à Dampniat organisée par la société locale et la fédération départementale des chasseurs. 39 de nos chasseurs, sur un effectif de 45/50 (fluctuation annuelle) ont maintenant suivi cette formation obligatoire et impérative avant 2030. Notre société qui s'était fixée l'objectif de former tous ses membres

d'ici 2025 se félicite d'être parvenue à ce niveau de prise en compte et de sensibilisation.

Au 1er juin va s'ouvrir la prochaine saison, la validité des permis de chasse étant du 1er juillet au 30 juin de chaque année. Ce calendrier est peu connu, contrairement à la date dite « d'ouverture générale », qui interviendra le 11 septembre, plus médiatisée et donc mieux intégrée par le public. De juin à septembre certains de nos chasseurs assurent la mission, sur autorisation préfectorale (service environnement, police de l'eau, risques), de « tir d'été » de régulation du renard, le 15 août intervient l'ouverture du sanglier en battue.

La société tiendra son assemblée générale le 16 juin pour préparer cette nouvelle saison. En juillet/août un deuxième repas public, champêtre celui-ci, sera organisé sur le boulodrome communal.



Ambiance conviviale et festive au repas public des chasseurs

## > ASSOCIATION CYCLISTE COSNAC

Pour sa 3<sup>e</sup> année d'existence l'école de VTT de l'AC COSNAC continue dans sa dynamique avec un peu plus de licenciés à chaque rentrée.

Cet hiver la saison de cyclo-cross a été une réussite avec de nombreuses victoires et podiums dans les différentes catégories. Nous espérons la même réussite pour la

saison de VTT qui a débuté début mars et qui se terminera au mois de septembre.

Concernant les organisations de compétitions nous avons proposé au mois de mars un TRJV (Trophée régionale des jeunes vététistes) qui a été un véritable succès avec plus de 180 participants par jour sur 2 jours venant de toute la Nouvelle Aquitaine.

Le 7 Mai nous avons renouvelé l'organisation de la Cosnacoise randonnée VTT et pédestre. Nous avons proposé 5 circuits différents en VTT et 2 circuits de randonnée pédestre afin de pouvoir s'adresser à un plus grand nombre de personnes.

## > COSNAC FOOTBALL CLUB

Les résultats sportifs du COSNAC FC sont très satisfaisants,

- L'équipe première qui évolue en troisième division, encadrée par Lionel Blin, Albert Santos, Maxime Amaru, Alain Chagnourdie, Jean Marc Tallet, est leader de sa poule et jouera en deuxième division la saison prochaine.
- L'équipe réserve qui évolue en quatrième division, encadrée par Adrien Rouseyrol, Sébastien Couly, Philippe Raynal, et Pascal Mirabeau, est en milieu de tableau. Elle vient de perdre en demi-finale du challenge des réserves.
- L'équipe U18 encadrée par Christophe Bourotte, Christophe Da Motta, Olivier Domingo est première de sa poule et jouera la montée en Régional 1 le samedi 29 avril contre Rilhac Rancon.
- L'équipe U17 encadrée par Stéphane Tarif, Malik Boukili Jean Philippe Godart a perdu en

demi-finale de la coupe de la Corrèze U17. Toujours en lutte pour obtenir un des deux sésumes pour l'accession en Régional 1.

- L'équipe U13 encadrée par Julien Naves, Pierre Yves Maho, Christophe Rodriguez est en milieu de tableau en première division.

Les catégories U11 à U6 de l'école de foot persèverent leurs apprentissages et vont participer à des plateaux nationaux en cette dernière période.

Les travaux suivent leurs cours et nous remercions encore la municipalité pour cela, petit à petit, l'oiseau fait son nid !

Nous tenons à féliciter tous nos éducateurs, nos joueurs et nos membres pour cette belle saison.

N'hésitez pas à nous rejoindre afin de développer le club de foot de votre commune, nos licenciés en ont besoin.

L'Assemblée générale aura lieu le lundi 12 juin 2023 afin de réélire le bureau, tous nouveaux membres seront les bienvenus, n'hésitez pas à nous contacter au préalable au 06.09.38.13.80.

Pour finir la saison en beauté, les 17 et 18 juin 2023, le Cosnac FC organisera le traditionnel Tournoi " Jean Daydé "

A cette occasion, les catégories U11, U9 et U7 auront le plaisir de remettre en jeu les coupes des années précédentes.

Au programme, snacks, bourriches et deux belles journées conviviales, ouvertes à tout le monde !



## ► CLUB DE DANSE



Super Saison de Danse pour le « Club de Danse de Cosnac ». Cette saison de Danse 2022/2023, le Club de Danse de Cosnac se réjouit d'avoir atteint le maximum de sa capacité d'accueil d'adhérents. Les inscriptions se sont déroulées sur une longue période et aujourd'hui nous sommes heureux de comptabiliser plus de 100 adhérents danseurs parmi lesquels, pour notre plus grande joie, quelques Cosnacois supplémentaires. Cette dynamique nouvelle s'est ressentie principalement dans le cours des débutants, ce qui nous permet une belle perspective pour l'avenir car les débutants représentent le socle de pérennité de notre association. Depuis 2019 et la remise en place du kiosque de Brive, les danseurs et danseuses du club de danse de Cosnac proposent chaque année cinq rendez-vous d'animation danse. C'était le cas le samedi 8 avril, et notre dernier rendez-vous de la saison sera le samedi 10 Juin prochain. C'est pour nous, toujours un plaisir de participer à la vie culturelle de notre secteur. Le 13 mai, le club de danse a organisé sa grande soirée dansante, ouverte à tous les amateurs, en compagnie d'un orchestre de trois musiciens très connus et très célèbres dans notre région « NATHALIE LEGAY ». Au cours de cette soirée nous



Le club de danse de Cosnac au kiosque de Brive

avons fait connaître notre activité avec la participation de 38 danseurs et danseuses qui ont proposé trois danses de couples et deux danses en ligne. C'est le dimanche 25 Juin 2023, dans la salle de la Ferme de Grezelade « Chez Manon » autour d'un bon repas dansant que nos danseurs et danseuses sont conviés pour clôturer cette très belle saison de danse 2022/2023 que nous avons vécue grâce à eux tous. Samedi 1<sup>er</sup> Juillet, Cosnac organise une première « Fête des Associations ». Le club de danse est très

heureux d'y être présent. Nos danseurs et danseuses seront ravis de participer à cette manifestation avec une prestation d'animation danse. Reprise de nos activités pour la saison prochaine : Lundi 04 Septembre 2023.

### RENSEIGNEMENTS :

Jeanine SARGNAC : 06.10.83.72.75  
Mail : jeanine.sargnac@orange.fr  
www.facebook.clubdedansedecosnac.fr  
www.club-danse-cosnac.fr

## ► COMITÉ DES FÊTES



### Le comité des fêtes a bien débuté ses animations de l'année 2023 avec :

- La soirée Aligot où 160 personnes se sont retrouvées pour passer une agréable soirée dans une très bonne ambiance.



Soirée Aligot



Casse-croûte gratuit du 1<sup>er</sup> mai

- Le traditionnel casse-croûte gratuit du 1<sup>er</sup> mai qui a réuni toujours autant de participants, heureux de se retrouver pour partager ce moment de convivialité et de simplicité.

### Nos prochaines manifestations :

- 24 juin : Marché des Producteurs de Pays avec Feu de la Saint-Jean
- 2 et 3 septembre : fête votive et vide grenier

## > TENNIS CLUB DE COSNAC

Ça y est, le nouveau court extérieur est prêt ! Tout beau, tout neuf, il va pouvoir être utilisé pour profiter du beau temps pour les derniers entraînements.

Le court couvert a aussi eu sa petite touche de nouveauté avec tout un système d'éclairage

LED de haut niveau. Nous remercions la municipalité pour cet effort financier qui devenait urgent afin de maintenir la compétitivité du club.

Sur le plan sportif, le mois de Mai voit comme chaque année maintenant arri-

ver le début du tennis à l'école : un partenariat avec le comité de la Corrèze qui va permettre à 4 classes de l'école de Cosnac d'avoir accès à des cours de tennis donnés en partie par notre enseignant diplômé Xavier BARON.

## > QUESTIONS POUR UN CHAMPION

**Le club Questions pour un champion de Cosnac fête ses 20 ans d'existence en 2023.**

Fort de ses 37 membres, c'est une association qui fait briller les couleurs de Cosnac bien au delà de nos frontières départementales puisque plusieurs membres du club ont brillé au niveau national à la télévision à ce même jeu sur France 3, voire à d'autres jeux télévisés de culture générale; dont récemment Michel Manach qui a empoché la cagnotte de 50 000€ (et 9 participations) à Questions pour un Super Champion le samedi.

La Cosnacoise Colette Chézalviel et Jean Claude Chargé du club ont également, en leur temps, empoché la cagnotte des quotidiennes après 5 victoires consécutives. D'autres membres du club ont également brillé aux quotidiennes télé sans toutefois remporter la cagnotte !

Les entraînements au club se déroulent tous les mardis de 14h à 16h et les vendredis de 17h30 à 20h à la salle des aînés sous le dojo.

Si vous aussi avez envie de venir jouer dans la joie et la bonne humeur "sans prise de tête" et améliorer ainsi votre culture générale, ou ne serait-ce que par curiosité pour regarder

sans vouloir jouer, n'hésitez pas à venir nous rendre visite sans obligation d'adhérer au club, comme l'ont fait récemment Xavier et Nathalie qui nous ont récemment rejoints!

Tous les niveaux de culture générale sont présents dans le club, nul besoin d'être un super champion pour avoir l'envie de nous rejoindre !

Certains membres du club participent également aux tournois organisés par d'autres clubs Qp1C en France. D'ailleurs le club de Cosnac organisera le sien le samedi 4 novembre 2023 à la salle des fêtes.

Notez-le sur vos agendas et n'hésitez pas à venir nous voir comme spectateur et pour-

quoi pas y confronter votre niveau de culture générale en y participant comme candidat indépendant !

Nous avons d'ailleurs organisé en son temps une rencontre derrière les buzzers avec certains membres du conseil municipal qui y avaient brillé par leur culture générale et cette journée avait été très appréciée. Une telle journée ne demande d'ailleurs qu'à être renouvelée, et pourquoi pas organiser une journée portes ouvertes si la demande était là ! Le club est ouvert à toute proposition extérieure et veut montrer qu'il est toujours dynamique et tourné vers l'avenir... Pourquoi pas avec vous !



## > COSNAC PÉTANQUE

**LES TEMPS FORTS DU CLUB DE COSNAC PÉTANQUE**

Le 4 Mars dernier trois adhérents du club se sont retrouvés sur le boulodrome de Dampniat pour suivre une formation d'arbitres UFOLEP. Félicitations à Marie Laure Thiers, Cyril Soustre et Jean Baptiste Parvaud qui ont désormais le titre d'arbitre régional.

Le samedi 25 Mars a eu lieu la formation au logiciel Gestion Concours. Cette formation proposée par M Jean Marie GUIRAUDOU, Commission régionale UFOLEP. Elle a été

validée par Corinne Parvaud, secrétaire du club et Marie Laure Thiers la Trésorière.

Le samedi 8 Avril a eu lieu la journée du club. Cette journée conviviale a commencé en début d'après-midi au boulodrome par un concours de pétanque à la mêlée sous un soleil radieux. Elle s'est poursuivie en soirée autour d'un apéritif et d'un repas dansant à la salle polyvalente. Durant cette soirée, Laurent Audy le Président a procédé à la remise des vêtements aux couleurs du club.

En plus des qualificatifs pour le championnat de France, le club est également engagé

dans le Challenge de la Corrèze (compétition interclubs) et a remporté deux victoires les 19 Mars et 2 Avril dernier. La 3<sup>e</sup> journée de cette compétition a eu lieu le 30 Avril.



De gauche à droite : Cyril Soustre, Marie-Laure Thiers et Jean Baptiste Parvaud, les nouveaux arbitres du club

## VOUS ÊTES COMMERÇANT OU ARTISAN RÉSIDANT À COSNAC

Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la de l'AGGLO, communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette Coste, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

Philip OFTEDAHL  
Ostéopathe D.O

06 72 01 42 28  
philip-oftedahl-osteopathe.fr  
195 Avenue du 11 Novembre  
19360 COSNAC

Prise de RDV sur internet via Doctolib

Apaisez vos mémoires émotionnelles  
Maîtrisez votre corps et votre mental  
Dynamisez votre potentiel



Prise de RDV sur le site ou 06 64 38 50 70

**Kinésologue**  
DOMINIQUE GUICHARD

<https://kinesologue-correze.fr> Brive-La-Gaillarde

L'ATELIER DE SARAH  
Coffeur Visagiste

Prenez rendez-vous au :  
09 55 20 31 27  
Ou sur [www.planity.com](http://www.planity.com)

Instagram : atelierdesarah.79  
Facebook : L'atelier de Sarah

**GMC GARAGE**  
Entretien - Réparation - Vente  
Auto - Moto - Bateau

18 Le Paysse  
19360 Cosnac

05-45-45-31-82  
[Gmc-garage.fr/outlook.fr](http://Gmc-garage.fr/outlook.fr)

**DUPINAY Stéphanie E. I.**  
Secrétariat Indépendant

06 98 41 03 02  
[ei.dupinaystephanie@gmail.com](mailto:ei.dupinaystephanie@gmail.com)

**NOUVEAU A  
COSNAC 220 LE BAROU**  
**PLOMBERIE  
REYJAL**

+ POMPES CHAUFFIÈRES SOL & CHAUFFAGE  
+ POMPE À CHALEUR AÉROTHERMAL/ÉLECTRIQUE  
+ CLIMATISATION RÉVERSIBLE  
+ PLOMBERIE + CHAUFFAGE + SANITAIRE

06 32 03 31 15 - 05 55 84 00 78  
[www.plomberie-reyjal.fr](http://www.plomberie-reyjal.fr) - [ets-reyjal@yfr.fr](mailto:ets-reyjal@yfr.fr)

## > ÉTAT CIVIL

### ILS NOUS ONT QUITTÉS



28/04/2022 : **Marie PERRIER** née GROUILLE  
31/07/2022 : **Jeanne VIGNAL** née BROUSSE  
26/12/2022 : **Josiane MANÇON** née BERTON  
29/12/2022 : **Denise LAPEYRE** née DELPEYROU  
31/12/2022 : **Jacqueline SOULIER** née PONS  
06/01/2023 : **Madeleine ESPINASSE** née BAILLY  
10/01/2023 : **Angèle CAMBON** née PERRIER  
01/02/2023 : **Pierre WALSCHAERTS**  
05/03/2023 : **Denys DROZDZ**  
10/03/2023 : **Paulette KERMES** née PLANAS  
03/04/2023 : **Yvonne BARIL** née DESCHAMPS  
17/04/2023 : **Roger VALADE**  
21/04/2023 : **Catherine LACHAUD**

### ILS S'AIMENT



15/04/2023 : **Victoria REDONET** et **Kevin JOUVET**  
22/04/2023 : **Sabine SEREZAT** et **Vincent LARUE**  
22/04/2023 : **Aurélien GAMBOA** et **Sébastien DEBRACH**

### ILS SONT ARRIVÉS



04/01/2023 : **Rachelle** de Julie BENITEZ et Romain TRONCHE  
06/01/2023 : **Eden** de Julie FLAQUIERE et Hugo COSTA SIMOES  
09/01/2023 : **Sawsen** de Farida AZIZOU et Jamal AHARCHI  
09/01/2023 : **Lola** de Céline CHASSAGNE et Léo MATHIEU  
22/01/2023 : **Noah** de Pauline COMBE et Morgan CHASSERIAUD  
06/02/2023 : **Mia** de Amandine JOACHIM et Dylan VALERY  
18/02/2023 : **Louis** de Alix PASSIEUX et Edouard DE SOUSA CUNHA  
22/02/2023 : **Rose** de Marie BIRON et Tanguy GUÉRINEAU  
01/03/2023 : **Léandre** de Aude BOURSIN et Quentin LEVY  
05/03/2023 : **Victoria** de Stéphanie LE ROY et Julien MERTZ  
10/03/2023 : **Lyam** de Sophie ORIE et Ted LAGRENEE  
12/03/2023 : **Syrine** de Nadya RHOUMRI et El Hassane LYOUBI  
12/03/2023 : **Lucas** de Magalie MAVIER et Sébastien ESTEVE  
16/03/2023 : **Romane** de Céline DE SOUSA et Jérémy SOULIER  
08/04/2023 : **Joy** de Céline GRAMONT et Antoine PEREZ